

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Déclaration échevinale

2023 à 2029



À la suite des élections communales du 11 juin 2023 les élus des partis CSV, déi Gréng et DP ont proposé la formation d'un nouveau collège échevinal selon la composition et la répartition des ressorts de compétences suivantes :

M. Laurent Zeimet, CSV, bourgmestre

- Présidence du collège échevinal et du conseil communal
- Administration et coordination générale
- Budget communal
- Urbanisme et infrastructures
- Ordre public et services de secours
- Culture
- Cultes
- Jumelages

Mme Josée Lorsché, déi Gréng, échevine première en rang

- Enseignement
- Services d'éducation et d'accueil
- Formation continue
- Cohésion sociale (égalité des chances, enfance, jeunesse)
- Énergie et climat
- Protection de la nature et gestion des forêts
- Coordination pacte climat et pacte nature

M. Gusty Graas, DP, échevin

- Gestion de l'eau et des déchets
- Sports
- Vie associative et bénévolat

M. Jean Marie Jans, CSV, échevin

- Aide humanitaire et coopération au développement
- Cohésion sociale (seniors, inclusion)
- Digitalisation et simplification administrative
- Economie, commerce et tourisme
- Finances communales
- Mobilité
- Vivre-ensemble interculturel

Le collège a été assermenté en date du 6 juillet 2023 et le nouveau conseil communal est entré en fonction en date du 14 juillet 2023.

En concertation avec les élus de la majorité le collège échevinal a défini le programme pour la mandature de 2023 à 2029.

L'accord s'inscrit dans la continuité du travail accompli par la coalition depuis 2011.

Le présent programme annonce les nouveaux projets, actions et initiatives que les membres du collège entendent lancer et mener dans les prochaines années.

Le collège confirme et maintiendra les projets et engagements en cours sans pourtant les énumérer dans cet accord.

Urbanisme et logement

La construction d'un nouveau pont « Emile Hammerel » reliant les quartiers Est et Ouest de la localité de Bettembourg constitue un défi majeur et mènera à un réaménagement en phases du centre de Bettembourg.

La réalisation du plan directeur élaboré sur base de la consultation citoyenne sera lancée par la finalisation d'un projet pour le réaménagement de la route d'Esch et de la place de l'Eglise.

Les plans pour un bâtiment multifonctionnel sur le site actuel du Cisbett seront élaborés en concertation avec les services et associations concernés.

Une renaturation de la « Diddelenger Baach » et une revalorisation du parc du Château seront mises en œuvre.

Le réaménagement du quartier an der Uecht (rues Strecker, Luc, Cheminots) sera préparé par une consultation citoyenne.

Les objectifs fixés par le Plan d'action logement seront prioritairement poursuivis par :

- La mise en procédure d'un PAP public pour créer en collaboration avec le Fonds du Logement un nouveau quartier résidentiel au centre-ville de Bettembourg.
- La réalisation d'un PAP privé créant un quartier mixte avec des logements encadrés au site Krakelshaff.
- L'élaboration d'un PAP public pour la création d'un nouveau quartier résidentiel au site Fankenacker.

L'offre en logements abordables sera élargie en coopération avec le Fonds du Logement, l'Office Social et d'autres initiatives actives dans le domaine du logement abordable. La maison sise 106, route de Peppange sera revalorisée par un projet avec l'initiative « Ënnerdach Asbl ». Avant l'échéance de la convention avec l'Office social commun l'affectation future de la maison sise 108, route de Peppange sera analysée.

Le programme de modernisation des aires de jeux par une approche pédagogique, inclusive et écologique sera poursuivi à Noertzange, au quartier A Leischemer et au Parc Jacquinot.

Le plan d'aménagement général en vigueur ne sera pas soumis à une refonte. Les plans d'aménagement « quartier existant » seront soumis à des adaptations ponctuelles.

Le règlement sur les bâtisses sera adapté aux défis de la transition énergétique et la mise en place de logements modulaires et de « Tiny Houses » sera facilitée administrativement.

Les procédures d'autorisation de construire seront allégées notamment par l'introduction d'une « déclaration de travaux ».

Les principes de l'économie circulaire et de la construction durable seront respectés dans tout nouveau projet de construction.

Mobilité

La réalisation des mesures du concept de mobilité régional sera poursuivie par :

- Le réaménagement de l'entrée en localité Route de Luxembourg ;
- Le réaménagement de l'entrée en localité Route de Mondorf ;
- L'élaboration d'un projet pour une sécurisation de l'entrée en localité à Huncherange en venant de Bergem.

La commune coopère avec les instances nationales pour assurer la modernisation de la gare ferroviaire de Bettembourg. La construction d'un nouveau passage souterrain pour piétons et cyclistes entre la rue de Peppange et la rue de la Gare ainsi que la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes reliant le parc Jacquinot avec la rue de l'Indépendance et donnant accès aux quais vont favoriser la liaison par mobilité douce entre les quartiers Est et Ouest de Bettembourg.

La commune coopère à la planification d'une nouvelle gare routière. Une décision concernant la réalisation d'un nouveau « Park & Ride » dépendra d'une étude préalable au sujet de l'impact sur le trafic au niveau de la localité de Bettembourg et concernant l'accessibilité du P&R par les habitants de notre commune.

Le parking résidentiel sera introduit sur tout le territoire de la commune.

Un parking public sera intégré au bâtiment multifonctionnel à réaliser au site du Cisbett.

Le parking du cimetière à Bettembourg sera agrandi et aménagé écologiquement.

L'extension de la « Sonnepromenade » en tant que chemin pour piétons et cyclistes entre la route de Luxembourg et la route d'Esch sera réalisée dans le cadre de la renaturation de l'Alzette tout en respectant les contraintes écologiques.

La sécurisation des passages piétons sera continuée selon le programme fixé.

L'offre en navettes flexibles et à la demande (Proxibus / eisen E-Bus/ LateNightbus/ Ris-Bus) et le service VelOK seront maintenus et adaptés aux besoins.

De nouveaux trajets scolaires « pédibus » assurés par des accompagnateurs seront proposés.

Des rues cyclables supplémentaires sont envisagées dans les quartiers résidentiels selon un concept à élaborer.

La nouvelle voie cyclable reliant le « Äppelbiërg » au quartier « an de Lamidden » à Noertzange sera étendue vers la rue de l'École et le réseau cyclable national.

Un élargissement du chemin pour piétons longeant la route nationale entre Fennange et Huncherange est envisagé afin de pouvoir y autoriser la circulation de cyclistes.

Une carte digitalisée reprenant tous les chemins piétons et cyclables sur le territoire de la commune sera mise à la disposition des citoyens.

Des mesures d'apaisement de la circulation seront prises selon les recommandations récentes du MDDI, notamment à proximité des campus scolaires.

Energie et Pacte Climat

La stratégie globale et les mesures définies au Pacte Climat 2.0 continueront à être mises en œuvre afin de réduire progressivement l'empreinte carbone de la commune et d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2040. Elles constituent le cadre de référence de chaque décision politique en la matière. Tous les concepts, décisions et mesures y relatives sont publiés sur le site internet de la commune.

Les efforts en matière de climat et énergie resteront maintenus à haut niveau afin d'assurer la certification « or » et les subventions étatiques.

La participation des citoyens, notamment des jeunes et une collaboration avec les entreprises au sein du team climat est encouragée.

L'autonomie énergétique de la commune sera envisagée en exploitant le potentiel des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Une coopération dans la mise en œuvre de certaines mesures du Pacte Climat est envisagée avec l'institut « List ».

La création de coopératives énergétiques en collaboration avec les ménages, les agriculteurs et les entreprises sera encouragée et facilitée.

Un Pacte Climat sera proposé aux associations locales et une organisation durable des manifestations sera assurée. L'organisation de manifestations selon les critères « Green event » sera encouragée.

Le réseau des « Repair Cafés » obtiendra un siège fixe dans notre commune et la possibilité d'un « Repair Shop » sera évaluée avec des initiatives sociales.

Enseignement et formation

La construction de la maison d'éducation « Ëm de Bechel » et l'aménagement des accès et alentours seront poursuivis.

Une annexe au bâtiment Sonneschoul à Noertzange sera réalisée pour la rentrée scolaire 2024/2025.

La planification d'une nouvelle maison d'éducation à Noertzange sera finalisée pour l'année budgétaire 2025.

L'implantation d'une ou plusieurs antennes de centres de compétences pour enfants à besoins spécifiques sera évaluée avec les instances nationales.

Le programme de formation sera adapté en fonction des demandes et notamment étendu par de nouveaux cours de langues.

La collaboration entre les écoles et les services d'éducation et d'accueil (SEA) sera renforcée sur base des directives nationales.

Enfance et jeunesse

La participation démocratique et le soutien des enfants et jeunes, ainsi que les activités basées sur le cadre de référence national en matière d'éducation non formelle seront renforcés au sein d'une nouvelle structure « Forum enfants et jeunes ». Une collaboration étroite avec le « Zentrum für politisch Bildung », le « Eltereforum », le Club Aktiv+ « de Forum » et d'autres partenaires nationaux et communaux sera assurée.

Une représentation d'enfants et de jeunes est mise en place à des fins de participation à chaque projet communal qui les concerne.

Les activités et offres de soutien s'adressant particulièrement aux jeunes de 12 à 16 ans seront étendues et adaptées à leurs besoins.

Un pass « Interrail » sera proposé aux jeunes pour leur 18^{ème} anniversaire afin de les sensibiliser aux voyages en train.

Des stages en entreprise seront proposés en collaboration avec les acteurs locaux.

Seniors et inclusion

Les mesures du plan communal d'action pour seniors seront mises en œuvre.

Le programme du Club Aktiv + « De Forum » sera développé en coopération avec les partenaires ainsi que notamment le service cohésion sociale/égalité des chances, les commissions, les associations, le programme Sports & Loisirs du syndicat intercommunal « an der Schwemm » et le CIGL.

Une charte communale du « Design for all » et un plan d'action garantissant l'accessibilité pour tous seront élaborés.

En concertation avec l'Office social - les aides et allocations communales seront adaptées à l'évolution des paramètres sociaux.

Après le transfert du service des parcs au nouveau Hall des régies, les locaux actuels de ce dernier seront mis à disposition du CIGL pour une phase transitoire.

Après mise en service des nouveaux ateliers communaux situés route de Dudelange, le site des ateliers route d'Abweiler sera mis à disposition pour l'aménagement de nouveaux locaux pour l'initiative sociale CIGL et d'éventuels partenaires.

La création de centres médicaux en concertation avec les médecins continuera à être encouragée.

Vivre-ensemble interculturel et égalité des chances

L'engagement dans le cadre du « Pakt vum Zesummeliewen » sera poursuivi.

Le projet d'une Maison citoyenne et des générations offrant entre autres un premier accueil aux nouveaux résidents et un échange interculturel sera élaboré.

Une aide à l'écriture (public writer) sera mise en place.

Des assises sociales seront régulièrement organisées afin de mettre en réseau tous les partenaires actifs dans le domaine social.

Des initiatives de prévention en matière de santé physique, mentale et sociale seront lancées.

La participation des citoyens, et notamment des jeunes, aux multiples événements destinés à combattre toute forme de discrimination, voire de promouvoir les Droits de l'Homme est encouragée.

Culture

Une stratégie et un plan culturel seront élaborés en concertation avec les associations culturelles et sur base d'une consultation citoyenne.

Les festivals LiteraTour et Nuit des Merveilles seront maintenus et affinés.

Une programmation variée et innovatrice sera proposée au KulTourhaus en coopération avec les associations culturelles.

La coopération régionale lancée dans le cadre du projet de la capitale européenne de la culture « Esch 2022 » sera approfondie.

La librairie sociale « De Bicherkueb » sera temporairement aménagée au « centre Louis Ganser » et un projet sera finalisé rue Collart pour héberger à l'avenir la librairie sociale et une bibliothèque/médiathèque locale.

La bibliothèque/médiathèque sera associée au réseau de la bibliothèque nationale et se distinguera par une collection axée sur des particularités locales.

Le projet « Museksgaart » pour bébés et jeunes enfants de l'école de musique régionale sera offert gratuitement et les associations locales seront encouragées à proposer davantage d'initiations musicales.

L'association des « Beetebuerger Geschichtsfrënn » sera soutenue dans ses recherches sur l'histoire de notre commune et un centre de documentation public sera créé dans le cadre de la bibliothèque/médiathèque locale.

Un parcours du souvenir sera élaboré en coopération avec le Musée national de la Résistance et l'association des « Beetebuerger Geschichtsfrënn » pour la 80^{ème} commémoration du

bombardement de Bettembourg le 11 mai 1944 et de la libération de la commune de l'occupation nazie en septembre 1944.

Le développement par les CFL d'un parcours mettant en évidence le patrimoine ferroviaire de la commune sera activement accompagné.

Jumelages

Les activités et échanges associatifs dans le cadre des jumelages seront encouragés. Les jeunes de Flaibano et Valpaços seront invités à participer au concours littéraire dans le cadre du LiteraTour.

L'opportunité d'un jumelage avec la commune de Forbach sera évaluée en fonction de premiers échanges informels.

Cultes

Un embellissement avec auvent du cimetière à Huncherange et une amélioration de l'auvent à Bettembourg seront réalisés.

En accord avec les responsables du Kierchefong sera définie l'affectation des lieux de cultes.

Une affectation digne et respectueuse de toutes les églises sera assurée.

Sports

Les propositions du plan directeur sports seront réalisées selon la priorisation.

La planification d'un nouveau centre sportif à Bettembourg sera entamée en concertation avec les associations. Des aménagements du hall existant seront prévus.

Un espace canin permettant l'exercice avec les chiens sera aménagé.

Un mini-stade pour toutes les générations sera aménagé à Huncherange.

Le renouvellement du terrain de foot synthétique 2 au stade municipal sera envisagé.

Les possibilités pour aménager un terrain de foot supplémentaire seront explorées.

En concertation avec les associations l'égalité des chances dans le sport sera promue par une charte et un guide des bonnes pratiques.

Vie associative et bénévolat

La mise à disposition et le partage d'équipements logistiques pour les associations seront élargis et assurés.

La coopération entre les services d'accueil et les associations dans l'encadrement parascolaire des enfants sera encouragée.

Sécurité

Un nouveau règlement « de police » définira les règles du vivre ensemble en prenant compte les nouvelles compétences confiées aux agents municipaux.

Un plan local de sécurité sera élaboré en coopération avec la Police et étudiera une vidéosurveillance ciblée et un contrôle par des sociétés de gardiennage à des endroits sensibles.

Un plan pour une commune résiliente sera adopté garantissant la continuité des services.

Le plan de protection contre les inondations sera actualisé et un conseil dans la mise en œuvre de mesures de protection sera assuré.

Les actions d'information et de sensibilisation (bee secure) contre la cyber-criminalité seront renforcées.

Des actions et informations de protection contre le harcèlement moral, le cyber-harcèlement et la violence seront proposées.

Une action « voisins vigilants » dans les quartiers promouvra l'entraide et le bon voisinage.

Protection de la nature et Pacte Nature

La stratégie globale et les mesures définies au Pacte nature continueront à être mises en œuvre et constituent le cadre de référence de chaque décision politique en matière de protection d'environnement et de renforcement de la biodiversité sur le territoire de la commune. Le site internet de la commune informe les citoyens sur les différentes mesures. La participation de la société civile, notamment des jeunes, voire des agriculteurs au team Pacte nature est encouragée.

Les efforts en matière de protection de la nature et de renforcement de la biodiversité sur le territoire communal seront maintenus à haut niveau afin d'atteindre la certification « or » dans les plus brefs délais, de garder le rôle de pionnier au niveau national et de pouvoir profiter encore davantage de subventions étatiques.

La pollution lumineuse sera davantage diminuée par une illumination intelligente en LED et par un éclairage public nocturne minimal et ciblé.

La création d'un asile régional pour animaux sera soutenue en étroite collaboration avec les communes partenaires.

La collaboration avec les agriculteurs sera renforcée par des conventions avec le syndicat Sicona en vue de développer des projets de biodiversité supplémentaires en milieu ouvert.

La végétalisation des façades sera promue afin de réduire l'échauffement des bâtiments et de favoriser la biodiversité.

Un projet « Tiny Forest » (forêt minuscule) en tant qu'habitat pour espèces sauvages et arbres indigènes en milieu urbain sera réalisé et accessible à des fins pédagogiques et scientifiques.

Les activités de jardinage écologique et de formation au jardin communautaire Jacquinoetsgaard seront encouragées par la collaboration avec les associations actives dans le domaine du jardinage. La mise en place d'une banque de semences au sein du jardin communautaire sera analysée.

Des jardins familiaux écologiques supplémentaires dans les quartiers d'habitation seront créés sur demande des citoyens.

Un appui financier à la castration des chats domestiques sera proposé afin d'éviter une reproduction non désirée.

En collaboration étroite avec l'Administration de la nature et des forêts la population fortement menacée des chats sauvages sera protégée par la définition de nouveaux corridors et l'interdiction d'interventions dans les corridors existants.

Gestion de l'Eau et gestion des déchets

Les coûts et le prix de l'eau seront évalués et une adaptation de la réglementation sera proposée en examinant la faisabilité d'un prix échelonné pour les ménages en fonction de la consommation.

La renaturation de l'Alzette sera poursuivie et la renaturation de la « Diddelenger Bach » sera entamée. Les instances étatiques concernées seront vivement invitées à multiplier leurs efforts dans la réalisation de ces deux projets indispensables pour la restauration d'un paysage naturel et la réduction de risques d'inondations.

Les cafés et restaurants locaux seront invités à participer à l'action de remplissage de bidons par l'eau du robinet « Refill Lëtzebuerg ».

L'accès à l'eau potable sera facilité par l'installation de fontaines à eau auprès et à l'intérieur de tous les bâtiments communaux.

A la lumière de la nouvelle législation, la réglementation sur la gestion des déchets sera évaluée en vue d'éviter, de réduire et de recycler davantage.

Le nouveau règlement « de police » tiendra compte de la volonté d'agir contre le littering.

Des initiatives privées ou associatives de type « Grouss Botz » ou « Pick up » seront encouragées.

La participation au financement de l'agrandissement et de la modernisation de la station d'épuration et du centre de recyclage sera garantie.

Economie et commerce

L'implantation des entreprises respectueuses de l'environnement et des principes de l'économie circulaire sera favorisée dans les zones d'activités.

Les restaurants et cafés seront encouragés à harmoniser les installations de terrasses.

Une restauration ambulante sera proposée au Parc Jacquinot. Un espace approprié sera aménagé.

La faisabilité et l'attrait d'une « Beetebuerg Card » offrant certains avantages aux habitants de la commune seront étudiés.

Le développement de « pop-up stores » offrant aux jeunes commerçants la possibilité d'exposer et commercialiser leurs produits sera envisagé.

Une carte numérique des sentiers de randonnée et pistes cyclables de la commune sera élaborée.

Le marché hebdomadaire sera relancé avec des stands d'artisanat luxembourgeois et de produits régionaux issus des Parcs naturels luxembourgeois. L'organisation de marchés semestriels en concertation avec le commerce local sera proposée.

Aide humanitaire et coopération au développement

L'engagement de la commune pour la coopération et les actions humanitaires sera maintenu en coopération avec « Beetebuerg hëlleft » et d'autres ONG et initiatives.

Les actions pour convaincre le commerce local et les associations à recourir à des produits issus d'un commerce équitable seront intensifiées.

Administration générale et finances

La communication sera adaptée pour faciliter la participation de tous en utilisant notamment les réseaux et applications sociaux.

La digitalisation de l'administration et des services sera renforcée et une décentralisation sera envisagée.

De nouveaux panneaux d'information numériques interactifs seront installés auprès du Château, du centre sportif, du Kultourhaus et à la place de l'église.

Un règlement communal définira les distinctions honorifiques et de mérite.

Le plan pluriannuel financier a été adapté en fonction du présent accord et sera soumis à une mise à jour régulière.

Le collège maintiendra une discipline budgétaire marquée par la prudence et dépendante de l'évolution économique et financière du Grand-Duché.

Le recours aux emprunts sera inévitable pour financer les grands projets d'infrastructure. La coalition veillera à respecter les recommandations des autorités supérieures en la matière.

Mise en œuvre du programme

L'organigramme sera adapté afin d'assurer les services et de garantir une bonne exécution du programme. Le recours au télétravail sera réglementé conformément aux dispositions

applicables à l'administration de l'Etat. La réorganisation des services sera préparée en étroite collaboration avec les responsables et les délégations.

Le programme sera exécuté dans le dialogue avec les citoyennes et citoyens. Des réunions d'information et d'échange seront organisées régulièrement et la participation active sera encouragée. Une phase de consultation précédera l'élaboration de tous les projets d'envergure.

Avant délibération au conseil communal les projets seront soumis pour avis aux commissions consultatives compétentes.

Bettembourg, le 9 octobre 2023